



PPE « Les Essertons »



Procès-verbal de l'assemblée générale du Mardi 25 mai 2021

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2020
2. Lecture des comptes pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 et rapport des vérificateurs des comptes
3. Approbation de ces comptes
4. Décharge et nomination de l'administrateur
5. Nomination des délégués de la PPE et des vérificateurs aux comptes
6. Divers et propositions individuelles
7. Approbation du budget 2021
8. Détermination de la date de la prochaine assemblée générale ordinaire

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 25 mai 2021

Lieu de l'assemblée : Les Esserton 19 – 1541 Sévaz – Chez Mme Bossy

Président : M. Walter Montagna

Secrétaire : M. Walter Montagna

La séance débute à 17h40

M. Walter Montagna souhaite la bienvenue à tous les copropriétaires.

Contrôle des présences

M. Bastian Arrigoni et Mme Monique Arrigoni donne procuration à Easy Gérance SA – Walter Montagna. La totalité des copropriétaires, représentant 1000 millièmes sont présents ou représentés. Ainsi, le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

1. Approbation de l'ordre du jour de l'assemblée générale 2020

L'assemblée approuve à l'unanimité le PV de l'assemblée générale qui s'est déroulée le 22 juin 2020.

2. Lecture des comptes pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 et rapport des vérificateurs des comptes

Une explication détaillée du décompte est effectuée par le président.

M. Montagna parcourt l'ensemble du feuillet comptable et donne des explications sur les points suivants :

- Encaissement des acomptes de charges, aucun contentieux n'est à relever
- Paiement des diverses factures
- Explication du décompte de chauffage Paul Vaucher SA
- Explication du compte fonds de rénovation
- Explication des transitoires
- Explication du bilan
- Explication du tableau de répartition

Suite à l'explication de la comptabilité, M. Montagna communique aux vérificateurs que le rapport des vérificateurs de comptes sera transmis avec les documents liés à l'assemblée. Il faudra le signer et le renvoyer par courrier ou par email.

3. Approbation de ces comptes

M. Montagna demande à l'assemblée de voter pour l'acceptation de la comptabilité.

L'assemblée valide à l'unanimité.

4. Décharge et nomination de l'administrateur

Les copropriétaires votent à l'unanimité la décharge de l'administrateur pour l'exercice 2020. Une attestation fiscale vous a été transmise pour vos impôts.

Le solde du décompte PPE 2020, comme convenu avec les copropriétaires, sera transféré sur le compte des acomptes de charges PPE 2021. Les 2 copropriétaires en négatif, un BVR sera transmis.

Le mandat d'administrateur PPE en faveur d'Easy Gérance est reconduit pour 2021.

5. Nomination des délégués de la PPE et des vérificateurs aux comptes

Si aucun autre copropriétaire ne désire faire partie du comité pour 2021, Il est proposé de reconduire les différents mandats qui étaient en place pour 2020,

M. Andreas Krüsi et Mme Catherine Bossy resteront les réviseurs de comptes ainsi que M. Philippe Matthey sera délégué technique pour l'année 2021. M. Tugler fera le lien pour les problèmes techniques avec l'administrateur.

L'assemblée valide à l'unanimité.

6. Divers et propositions individuelles

a- Mur descente au sous-sol : le mur en béton armé qui se situe le long de la descente du sous-sol a des moisissures. Il est convenu que M. Tugler fasse un nettoyage cette année et que selon le résultat de la comptabilité 2021, en 2022, M. Montagna proposera de le peindre. Une information sera donnée en début 2022.

b- Clés supplémentaires : L'atelier d'architecture Mollard et Domenjoz SA, nous a transmis des clés qui traînaient au bureau. Lors du décès de M. Bourdilloud, un tri a été effectué et l'ensemble a été remis à l'administrateur. Nous allons vous les remettre.

c- Place visiteurs : Il est demandé d'informer l'ensemble des habitants de l'immeuble que les places visiteurs ne sont pas mises à disposition pour 3 jours complets. Ces places sont à usage quotidien. Pour un parking plus long, veuillez utiliser les places communales.

7. Approbation du budget 2020

M. Montagna propose un budget annuel pour 2021 de CHF 22'512.00, celui-ci resterait inchangé par rapport à l'exercice 2020.

Les copropriétaires valident à l'unanimité cette proposition.

8. Détermination de la date de la prochaine assemblée générale ordinaire

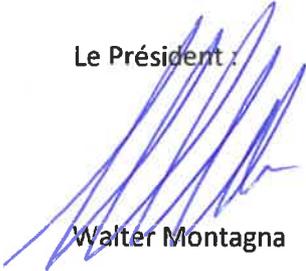
M. Montagna propose de réaliser l'assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2021 le 8 mars 2022 à 17h30. Une confirmation par courrier vous sera transmise début 2022. Le lieu de l'assemblée reste à confirmer.

Les copropriétaires n'ont pas de remarques particulières à formuler.

La parole n'est plus demandée, la séance est close, l'administrateur remercie les personnes présentes pour leur participation et lève la séance à 18h40.

Sévaz, le 25 mai 2021.

Le Président :



Walter Montagna

Le Secrétaire :



Walter Montagna

L'Administrateur :



Walter Montagna